

DECLARATION DE LA DELEGATION DU MALI A LA 55^{ème} SERIE DE REUNIONS DES ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI

Genève du 05 au 14 octobre 2015

Point 5 de l'ordre du jour : Déclarations générales (03 minutes)

Monsieur le Président,

Ma Délégation se réjouit de vous voir présider les travaux de notre auguste Assemblée et vous en félicite. Elle vous réaffirme, d'emblée, toute sa confiance et vous assure de sa pleine coopération. Votre grande expérience ainsi que vos talents avérés de diplomates constituent des gages certains, qui permettront de les faire couronner de succès.

Les félicitations de la Délégation malienne s'adressent aussi au Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Monsieur Francis GURRY, et à l'ensemble des membres de son équipe, pour le travail accompli à l'occasion des présentes assemblées, dont l'un des résultats est reflété dans la qualité des documents fournis.

L'occasion est opportune pour rendre un vibrant hommage à tous les membres du bureau, pour leur soutien précieux à Monsieur le Président et saluer les différentes délégations, dont la présence témoigne de leur attachement indéfectible à la réalisation des objectifs définis par notre Organisation commune.

Monsieur le Président,

Distingués Chefs de Délégations,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Mali a pris la pleine mesure de la nécessité de renforcer davantage la coopération pour le développement, à travers notamment la promotion et la protection de la propriété intellectuelle.

Les rapports de coopération entre le Mali et l'OMPI qui sont excellents, continuent de s'améliorer et de s'intensifier au fil des années. Le Gouvernement malien voudrait, ici, par ma voix, réitérer à l'OMPI toute sa satisfaction pour les efforts consentis, lesquels se sont illustrés, entre autres, par :

- **L'assistance technique à l'adhésion du Mali : à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle en 1984 ainsi qu'aux Conventions internationales sur la Propriété Intellectuelle ;**
- **L'assistance aux renforcements des capacités des cadres Maliens en propriété intellectuelle et au renforcement des capacités techniques des structures chargées de la gestion de la propriété intellectuelle (CEMAPI, BUMDA).**

Au nombre des actions ayant conforté ces dernières années les rapports de coopération entre le Mali et l'OMPI, figurent :

- **la signature d'un mémorandum entre le Directeur Général de l'OMPI et le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Investissements en juillet 2009 pour la formulation de la Stratégie Nationale de Développement de la Propriété Intellectuelle.**

Le document de stratégie qui a été adopté par le Gouvernement du Mali le 26 novembre 2014 se fixe comme objectif global de promouvoir la création d'un cadre favorable à la protection et à la promotion de la propriété intellectuelle, voire à une utilisation effective et efficace du système de la propriété intellectuelle dans la politique et la stratégie de développement économique, social et culturel du Mali ;

- **la signature le 8 octobre 2012 par le Directeur Général de l'OMPI et l'Ambassadeur, Représentant Permanent du Mali à Genève, de l'Accord portant création d'un Centre d'Appui à la Technologique et à l'Innovation (CATI) au Mali.**
Par cet Accord, l'OMPI et le Mali s'engagent à stimuler la création et l'innovation technique et technologique par le renforcement de l'accès au savoir technique.

La crise sécuritaire que traverse le Mali a affecté sérieusement la mise en œuvre de ces deux programmes.

A présent, dans la perspective de la sortie définitive de la crise, suite à la signature de l'Accord de paix intervenue à Bamako le 15 mai 2015, le Mali sollicite l'appui de l'OMPI pour la mise en œuvre de ces deux programmes.

A cet effet, le Mali souhaite l'organisation avec l'OMPI d'un Forum de haut niveau sur la propriété intellectuelle, à l'intention des décideurs de toutes les parties prenantes du système.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.